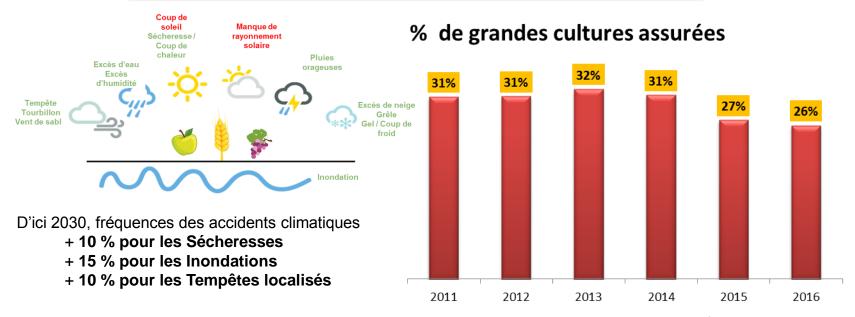


Des dispositifs de gestion des risques insuffisants

Assurance Multirisque Climatique & Dotations Pour Aléas

Seulement 26% des surfaces en grandes cultures assurées contre les pertes de rendement

Pourquoi ?



Epargne de précaution - DPA pratiquée par seulement 11 000 producteurs - Pourquoi ?

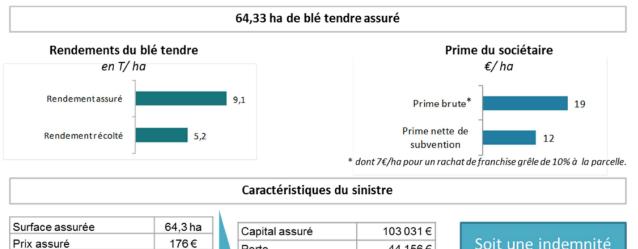


L'assurance climatique

amortit les coups durs pour un faible coût

>> Monsieur Martinet exploite 139 ha, dont 64,33 ha de blé.

La perte sur ses cultures de blé est de 43 % (3,9 tonnes) et l'indemnité d'assurance versée au titre de son contrat multirisque climatique s'élève à 18.398 euros.



 Surface assurée
 64,3 ha

 Prix assuré
 176 €

 Rendement assuré
 9,1 t/ha

 Perte de rendement assuré
 3,9 t/ha

 Franchise (25%)
 2,3 t/ha

 Capital assuré
 103 031 €

 Perte
 44 156 €

 Franchise (25%)
 25 758 €

 Indemnité payée
 18 398 €

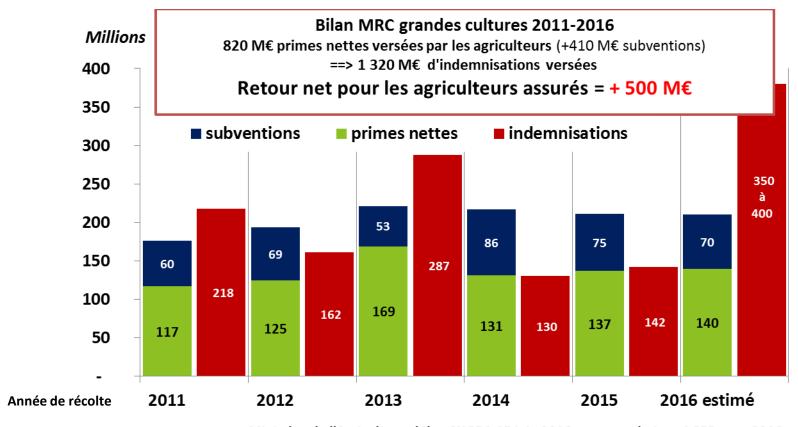
Soit une indemnité de 286€/ha Sur une perte d'environ 500 €/ha



coût indicatif moyen assurance climatique après subvention en système SCOP avec franchise 25%

Bilan assurance climatique:

Positif pour les producteurs de grandes cultures



source Ministère de l'Agriculture : bilan CNGRA 15 juin 2016 et extrapolations AGPB pour 2016



Pistes d'amélioration

Une assurance climatique plus attractive sans devenir obligatoire

NIVEAU 3 (NON SUBVENTIONNÉ) Grêle à la parcelle... Rachat de franchise en dessous de 25%

Frais de resemis – pertes de qualités

NIVEAU 2 (SUBVENTIONNÉ À 45%)

Rachat de franchise jusqu'à 25%

Rachat de prix supérieur au coût de production

CONTRAT SOCLE (SUBVENTIONNÉ À 65%)

Couverture des **pertes de rendements** liées au climat au-delà **de 30%** par rapport à une **moyenne olympique individuelle sur la base du coût de production**

L'exis	tant		
	10 €	barêmes	s p
	/ha°	pour sub	V
30€		blé tendre	
/b °		blé dur	
/118		colza	
		maïs	

barêmes prix négociés		
pour subvention à 65%		
blé tendre	176 €/t	
blé dur	241 €/t	
colza	395 €/t	
maïs	168 €/t	
orge	178 €/t	

Rachat de rendement

• Augmenter la référence rendement de 10%

+10€/ha

Franchise + basse

• Abaisser la franchise et le seuil de déclenchement à 20%

+30€/ha

• Subventionner le rachat de franchise ?

Options qualité

• germination, faibles PS, teneur en huile...

• blé dur, orge brassicole

• Difficulté d'évaluation de la part assurable

+qq dizaines € /ha

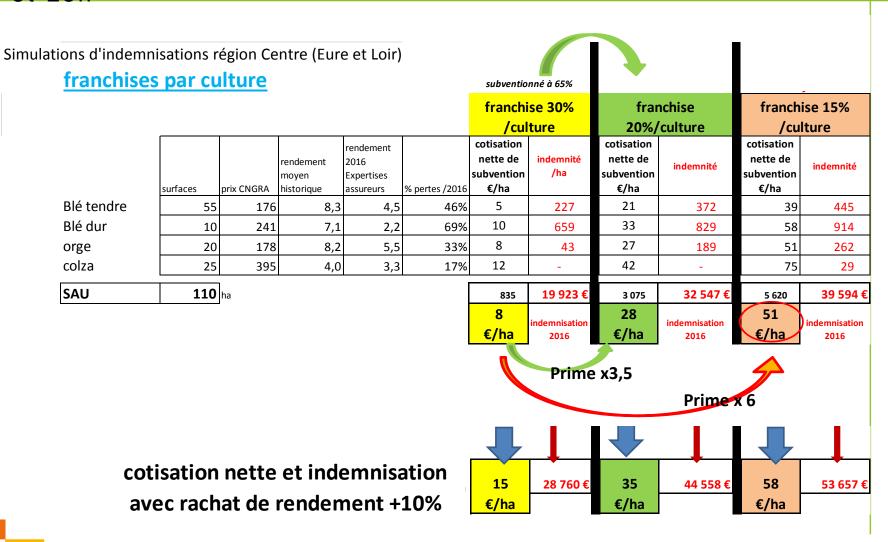
Lisibilité des contrats

• Améliorer la compréhension des conditions du contrat

• Tarifs différents selon présence d'irrigation

Exemple d'amélioration de la couverture de l'assurance

primes nettes (après subvention) €/ha exploitation 110 ha en Eure et Loir



Source: AGPB d'après assureurs

Assurance récolte vs expériences Assurance Chiffre d'affaires

En blé tendre

Assurance récolte 2016

Subventionnée (65/45%)

- Blé rendement olympique 8,4t/ha
- Prix assuré 176 €/t
- Franchise et seuil 25 %
- Soit un capital assuré de 1478€ pour garantir un rendement supérieur ou égal à 6,3t/ha
- capital « garanti » 1109€/ha

→ Prime nette après subvention
10 € /ha assurance rendement
franchise 25%
Soit 1% du capital garanti

Expériences Assurance CA

(actuellement non subventionnée)

Ex Récolte 2017 (Matif 160€/t)

Blé rendement olympique 8,4t/ha Picardie

- →capital garanti 1092€/ha (130 €/t)
- = prime 64 €/ha soit 6% du capital garanti
- →capital garanti 1176€/ha (140 €/t)
- = prime 97 €/ha soit 8% du capital garanti

Extrapolation non proposée par les assureurs

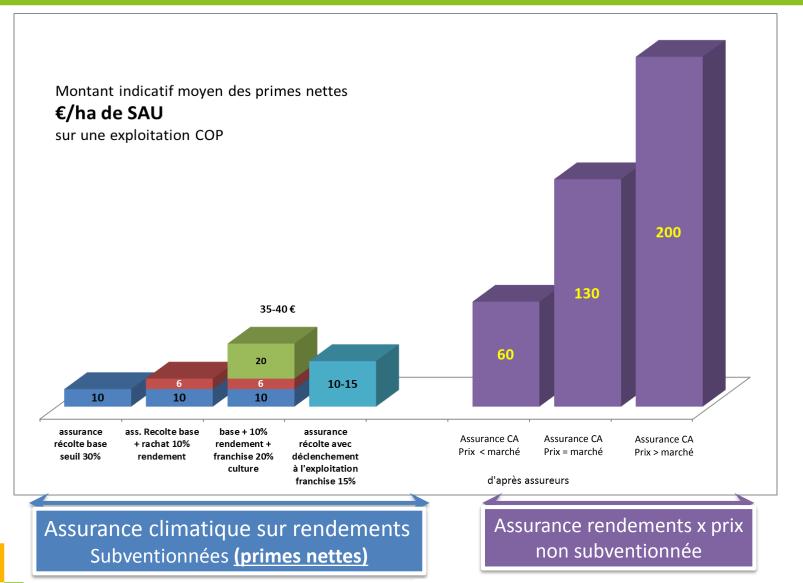
- **→**capital 1344€ /ha (160€/t)
- = prime 265€/ha soit 20% du capital garanti

Source assureurs et extrapolations AGPB



S'assurer en grandes cultures :

quel prix est-on prêt à mettre à l'hectare ?



Encourager l'épargne de précaution

pour compléter le dispositif assurantiel

Déduction pour aléas

- Une utilisation très insuffisante
- Seulement 11 400 chefs d'entreprises l'utilisent en 2015 (5000 en 2014) mais à un niveau très faible (en moyenne 4000€ épargnés en 2015)
- Objectif : Compléter les dispositifs assurantiels par de l'épargne de précaution individuelle
 - Utilisation contracyclique individuelle
 - Réintégration assouplie
- Pour rendre la DPA + attractive :
 - Poursuivre la simplification des contraintes de réintégration en loi de finances (fin 2016)
 - Introduire des plafonds proportionnels aux enjeux (%CA)

Ce qu'il faut retenir de la gestion des risques

Libérer l'entreprise avec des outils adaptés

- La gestion des risques, un complément au DPB
- > Une boite à outils gérée individuellement :
 - ✓ Accès à la gestion de l'eau et aux facteurs de production



- √ une protection « coup dur » à un coût accessible
- ✓ Renforcer la subvention d'options pour améliorer l'efficacité et l'attractivité
- ✓ Pas de caractère obligatoire
- √ Étudier avec prudence l'assurance chiffre d'affaires
 - ✓ Coût nettement plus élevé
 - ✓ Endiguer les risques de baisse des aides en cas de subvention massive
- ✓ Permettre enfin de libérer l'épargne de précaution en libérant les contraintes de réintégration

